

Intervention parlementaire

N° de l'intervention:	193-2016
Type d'intervention:	Motion
Motion ayant valeur de directive:	☐
N° d'affaire:	2016.RRGR.895
Déposée le:	13.09.2016
Motion de groupe:	Non
Motion de commission:	Non
Déposée par:	Pfister (Zweisimmen, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: _____ du _____
 Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
 Classification: –
 Proposition du _____
 Conseil-exécutif: _____



Emprunts des CHR: quels risques pour le canton?

Le Conseil-exécutif est chargé de préparer un rapport qui montrera comment atténuer ou prévenir les risques financiers auxquels le canton est exposé du fait de son statut de propriétaire, ou plus exactement d'actionnaire principal des centres hospitaliers régionaux (CHR) et des millions que ces derniers ont empruntés pour investir dans des acquisitions.

Le rapport traitera en particulier les points suivants :

1. Si l'analyse révèle un grave risque financier, le Conseil-exécutif indiquera à l'organe compétent en matière financière quelles mesures sont nécessaires.
2. Les CHR doivent informer le canton de leurs projets d'aménagement, d'agrandissement et d'acquisition (reprise de sociétés). Le Conseil-exécutif doit impérativement donner son accord.
3. Qui supporte les risques en cas de problèmes de liquidités créés par de gros emprunts et investissements ? Le canton en sa qualité d'actionnaire majoritaire ou les sociétés anonymes de droit privé ?

4. Pour atténuer les risques pour le canton et les contribuables, le Contrôle des finances doit analyser les comptes de groupe en ce qui concerne l'utilisation de la subvention cantonale de 55 pour cent.

Développement :

Les hôpitaux se sont engagés dans une course aux équipements qui pourrait bien entraîner le canton dans un désastre financier. Chaque hôpital de grande taille souhaite faire jeu égal avec l'Hôpital de l'Île en matière d'infrastructure et d'offre, pour pouvoir proposer des interventions médicales et chirurgicales lucratives.

Qui dit gros investissements, dit aussi nécessité d'augmenter les capacités et partant, d'attirer des patients rentables. Cette stratégie commerciale est lourde de conséquences financières pour le canton, puisqu'ainsi la rétribution des hôpitaux augmente chaque année de x millions.

Or, les CHR ont pour mission première d'assurer la couverture des besoins de leur région en soins hospitaliers de base.

Il faut pousser les hôpitaux à changer de mentalité : plus question de vouloir enfoncer la concurrence en ne proposant que le meilleur aux patients.

Le Conseil-exécutif doit par conséquent prévoir des mesures pour limiter l'augmentation annuelle des dépenses.

Motivation de l'urgence : Le canton est encore dans le flou concernant les risques financiers auxquels il est exposé.